

AR Prefecture

047-200068948-20220629-DE_082_2022-DE
Reçu le 05/07/2022
Publié le 05/07/2022

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 29 JUIN 2022

12 - Objet : ATTRIBUTION DU MARCHÉ TVX_2022_02 « SECURISATION DE LA TRAVERSEE DE FEUGAROLLES (RD930) ET CREATION D'UNE AIRE DE COVOITURAGE ».

N° Ordre : DE-082-2022

Rapporteur : Jacques Lambert, vice-président à l'Administration Générale

Nomenclature : 1.1 1 Marchés publics Travaux

L'an deux mille vingt-deux, le 29 juin à 19h, le Conseil de la Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Moncrabeau, après convocation du 23 juin 2022, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (36) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : M. Michel DAUNES

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse : Mme Patricia Chenuil et M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : Mme Stéphanie DAVID, suppléante

Espiens : M. Serge LARROCHE

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS

Fieux : -

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Jacques ECHEVERRIA

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : Mme Isabelle SALIS

Le Fréchou : -

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUE

Mézin : Mme Dominique BOTTEON et MM Jacques LAMBERT et Jean-Michel MANABERA

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgaillard-en-Albret : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : M. Alain POLO

Nérac : Mmes Ana-Paula BES, Edith BUSQUET et MM. Serge ARNAUNE, Patrice DUFAU, Marc GELLY, Nicolas LACOMBE

Pompey : -

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : -

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LIHOSSIER

Sos-Gueyze-Meylan : -

Thouars-sur-Garonne : M. Christophe BESSIERES, suppléant

Vianne : Mme Laurence BENLLOCH

Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (11) :

AR Prefecture

047-200068948-20220629-DE_082_2022-DE
Reçu le 05/07/2022
Publié le 05/07/2022

Barbaste : Mme Valérie TONIN à M. Michel DAUNES

Lavardac : M. Ludovic BIASOTTO à Mme Isabelle SALIS, M. Sébastien CRUSSIÈRES à Mme Laurence BENLLOCH

Nérac : Mme Laurence BERTHOUMIEU à M. Patrice DUFAU, Mme Evelyne CASEROTTO à M. Serge ARNAUNE, Mme Mélanie SERRES-SOLANO à M. Marc GELLY, M. Hugues DAVID à Mme Edith BUSQUET, M. Patrick GOLFIER à M. Nicolas LACOMBE, M. Frédéric SANCHEZ à Mme Ana-Paula BES,

Pompiery : M. Jean-Pierre SUAREZ à M. Alain LORENZELLI

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON à M. Lionel LABARTHE

Membre absent excusé (2) :

Fioux : M. Joël AREVALILLO

Lavardac : M. Georges BARBARA

Membre absent non excusé (3) :

Le Frechou : M. André APPARITIO

Nérac : Mme Stéphanie GARBAY

Saint Pe Saint Simon : M. Michel SABATHIER

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 36

Absents : 16

- Dont suppléé : 2

- Dont représentés : 11

Votants : 47

- Dont « pour » : 47

- Dont « contre » : 0

- Dont abstention : 0

Vu les statuts d'Albret Communauté,

Vu la compétence Voirie - Création, aménagement et entretien de la voirie déclarée d'intérêt communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu l'élaboration du programme de travaux de voirie 2022 pour les communes d'Albret Communauté,

Considérant la consultation pour la sécurisation de la traversée de Feugarolles (RD930) et la création d'une aire de covoiturage,

Considérant le déroulement de la consultation :

- Appel d'offres marché en procédure adaptée > 90 000.00 € HT
- Date de lancement de la procédure sur DEMAT-AMPA : le 15/04/2022
- Date limite de réception des offres : le 13/05/2022
- Critères pondérés de sélection des offres :

AR Prefecture

047-200068948-20220629-DE_082_2022-DE
Reçu le 05/07/2022
Publié le 05/07/2022

- Prix des prestations : 50%
- Délai d'exécution : 20%
- Valeur Technique : 30%

- Nombre de pls déposés et analysés : 2

Considérant que la maîtrise d'œuvre est assurée par le bureau d'études AC2I,

Considérant le Rapport d'Analyse des Offres final réalisé par AC2I en date du 14/06/2022, et présenté le 15/06/2022,

Il est proposé de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse à savoir : le groupement conjoint LAGARDE TP/SOGEA SAINCRY, ayant pour mandataire LAGARDE TP Lieu-dit Tourillon 47390 LAYRAC, pour un montant de 523 531.98 € HT, soit 628 238.38 € TTC.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,
DECIDE à l'unanimité,

▶ D'attribuer le marché TVX_2022_02 relatif à la sécurisation de la traversée de Feugarolles (RD930) et à la création d'une aire de covoiturage comme suit : groupement conjoint LAGARDE TP/SOGEA SAINCRY, ayant pour mandataire LAGARDE TP Lieu-dit Tourillon 47390 LAYRAC, pour un montant de 523 531.98 € HT, soit 628 238.38 € TTC.

▶ D'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents relatifs au marché, et à en assurer toute l'exécution.

▶ De préciser que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2022.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Le Président

Alain LORENZELLI



Publication le : 06 JUN. 2022